

SCP Patrick MAROT & Jean-Michel CANIGGIA

Huissiers de Justice Associés

Près le Tribunal de Grande Instance de Marseille



**PROCES VERBAL
DESCRIPTIF**

21, rue Francis DAVSO

13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.33.22.24 / *Fax* : 04.91.54.34.40

@ : scp.marot.caniggia@orange.fr

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX HUIT FEVRIER

A LA REQUETE DE :

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado, société coopérative à capital variable et à responsabilité limitée, dont le siège social est à Marseille 13008 – 490 Avenue du Prado, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 315 736 918, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice.

FAISANT ELECTION DE DOMICILE :

Au sein de la SCP Rosenfeld prise en la personne de Maître V. ROSENFELD, Avocate au Barreau de Marseille y domiciliée Le Montesquieu 13/15 Rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille.

AGISSANT EN VERTU :

- De la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu aux minutes de Maître R. Pallincourt, Notaire à Marseille, en date du 29 Mai 2015.
- D'un commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 27.01.2020
- Et des dispositions du Code des procédures civiles d'exécution.

A L'ENCONTRE DE :

La société civile immobilière **SOCIÉTÉ 2 Traverse Cas - 107 Avenue St. Paul à Marseille 13008**, inscrite au Registre du commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro **529 830 189**, propriétaire d'un bien immobilier sis 2 Traverse Cas à Marseille 13004 cadastré dite ville, Quartier La Blancarde section 815E n° 68 – Lot 28

Nous, Maître Patrick MAROT, Huissier de Justice Associé, membre de la S.C.P. MAROT-CANIGGIA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de MARSEILLE, y domicilié, 21 Rue Francis Davso, soussigné,

CERTIFIONS ET ATTESTONS,

Nous être transporté ce jour, à 10 heures 00, 2 Traverse Cas à Marseille 13004 où étant au premier étage, lot n° 28, appartement 4, en présence de Monsieur SILVA, expert diagnostiqueur à Marseille, précédemment requis par nos soins, nous avons dressé l'état descriptif suivant.

Sur place, nous rencontrons Madame BIROUK Imen ainsi déclaré à qui nous déclinons nos nom, prénoms, qualité et le but de notre mission.

Celle-ci nous donne alors libre accès aux lieux qu'elle occupe avec ses enfants en qualité de locataire selon un bail en date du 22.05.2018 moyennant un loyer mensuel de 890 euros charges comprises.

Le lot 28 comprend une entrée, un séjour/ cuisine, un dégagement, deux chambres, une salle de bain, un WC, une terrasse. Il est situé au 1^{er} étage d'un immeuble équipé d'un ascenseur.

I- Entrée de 2.58 m² :

La porte d'entrée est munie d'une serrure de sécurité.

Présence d'un visiophone.

II- Séjour/ Cuisine de 21.46 m² :

Sol : Carreaux clair en état d'usage.

Murs et plafond: Peinture blanche à rafraichir.

Une climatisation réversible.

Une porte-fenêtre donnant sur la terrasse, deux vantaux en PVC, avec volet mécanique.

Un meuble deux portes avec évier en inox deux bacs et égouttoir.

III- Dégagement de 2.78 m² :

Sol : Carrelage clair en état d'usage.

Murs et plafond : Peinture blanche à rafraichir.

IV – Chambre 1 de 9.24 m² :

Elle est située au coin de l'immeuble.

Elle est en forme de trapèze, éclairée par une porte fenêtre donnant sur un angle de la terrasse extérieure, et équipée d'un débarras fermé recevant le cumulus.

Sol : Carrelage clair en bon état.

Murs et plafond: Peinture blanche à rafraichir.

Présence d'une climatisation réversible.

V – Chambre 2 de 15.59 m² :

Sol : Carrelage clair en bon état.

Murs et plafond: Peinture blanche en état d'usage.

Présence d'une climatisation et d'une porte fenêtre donnant sur la terrasse avec volet mécanique.

Présence d'un placard fermé par deux portes coulissantes.

VI – Salle de bain/ WC de 8.71 m² :

Sol : Carrelage clair en état d'usage.

Murs et plafond : Peinture en état d'usage.

Présence d'un sèche serviette déposé.

Un WC suspendu.

Un meuble deux portes avec vasque en résine claire de forme rectangulaire.

Un miroir mural avec spot.

Une baignoire avec rideau de protection.

VII – Terrasse de 49 m² environ :

Elle est exposée Sud- Sud est.

Le sol consiste en une dalle de béton brut sur les deux tiers avec présence de trous d'évacuation des eaux.

La partie avant de la terrasse, située sous le balcon du voisin constitue un seuil surélevé et dallé

Présence de palissades en bois et en PVC autour.

Un point d'eau et un luminaire équipent cette terrasse.

La vue est dégagée.

L'appartement est équipée d'une climatisation réversible.

Le syndic de copropriété est SOLAFIM Immobilier sis 50 Rue Saint Ferréol à Marseille (13001).

Le rapport des diagnostics techniques rendus obligatoires par la loi sera ultérieurement annexé au cahier des charges par l'Avocat poursuivant.

Nous prenons une série de trente clichés photographiques que nous annexons au présent procès-verbal descriptif.

De retour en notre Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations par la rédaction dudit procès-verbal descriptif.

Nous prenons une série de trente clichés photographiques que nous annexons au présent procès-verbal descriptif.

Plus rien n'étant à constater, nous avons dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.



Maître Patrick MAROT
Huissier de Justice Associé



Photo (1).JPG

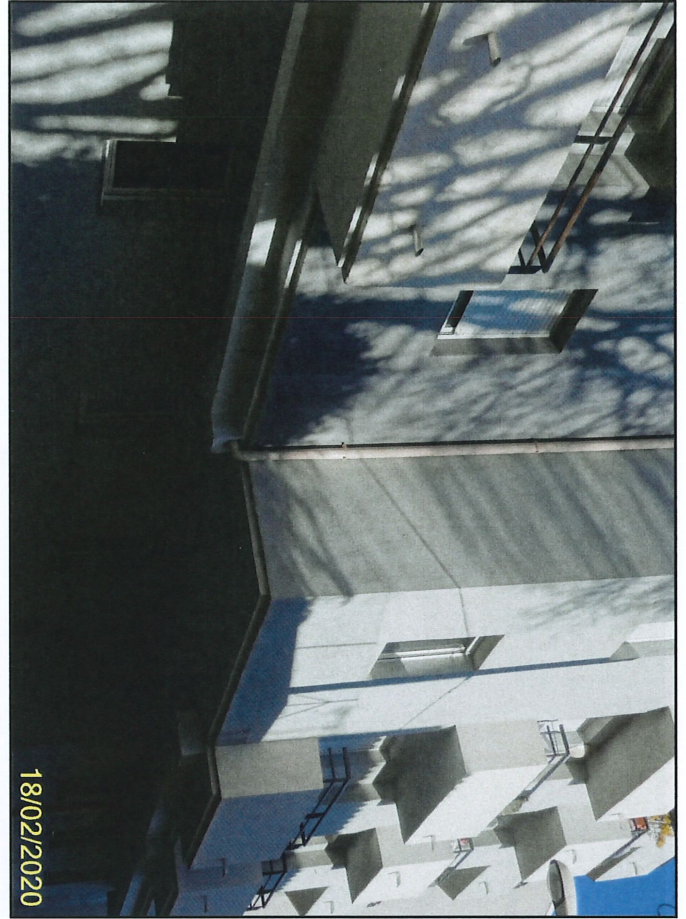


Photo (2).JPG

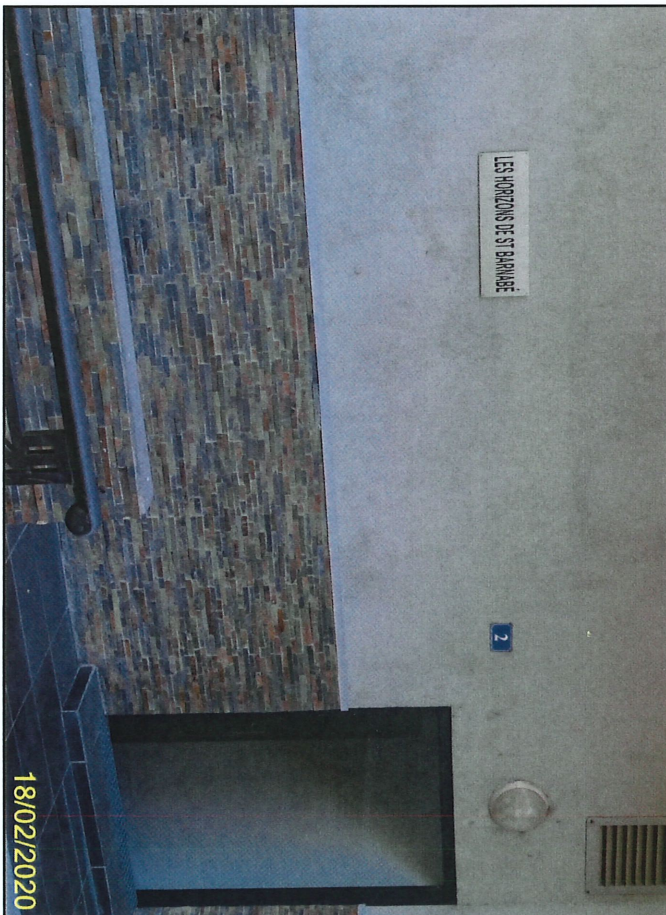


Photo (3).JPG

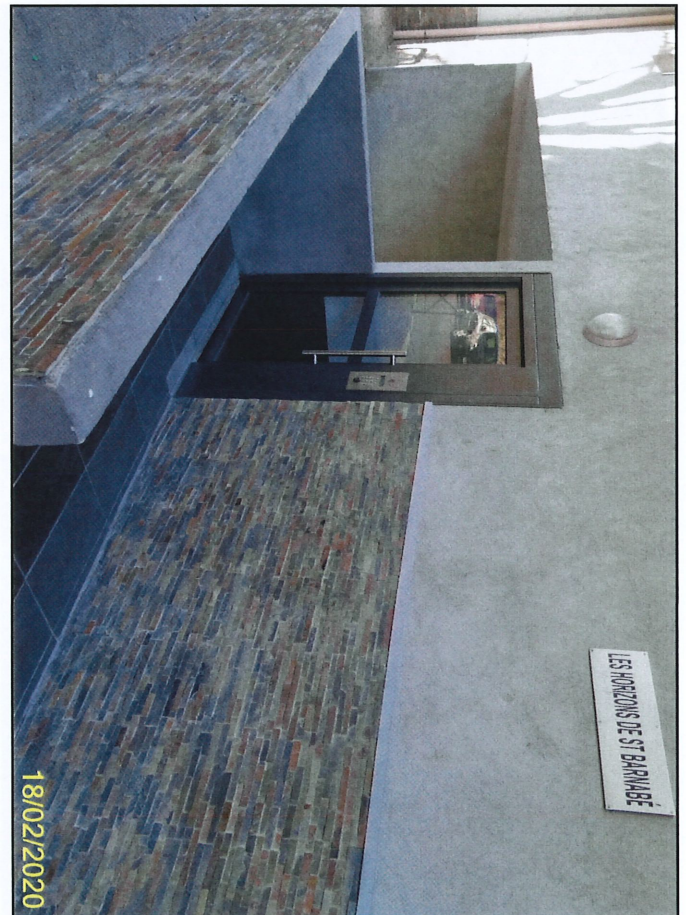


Photo (4).JPG



Photo (5).JPG



Photo (6).JPG

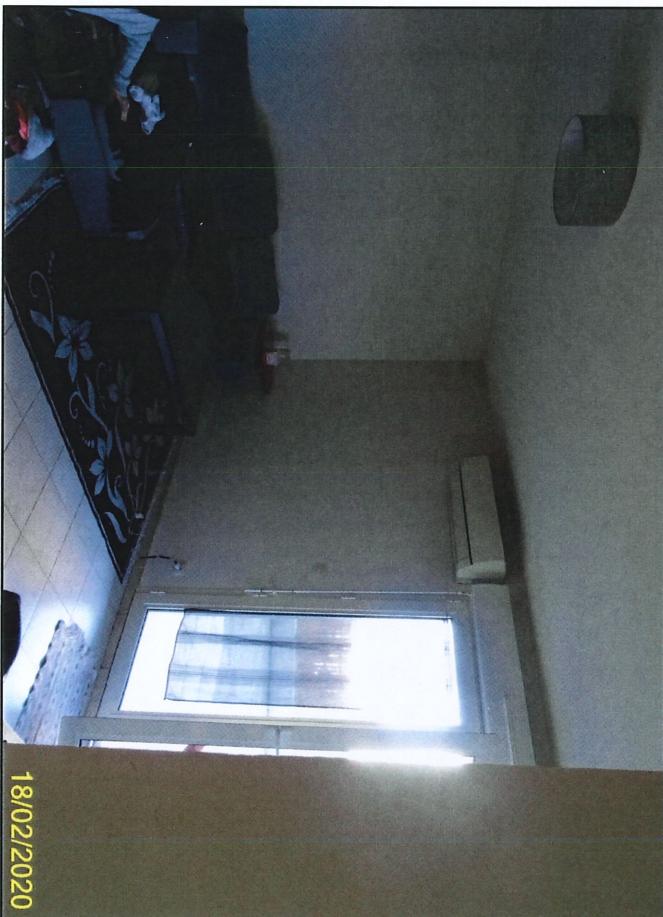


Photo (7).JPG



Photo (8).JPG

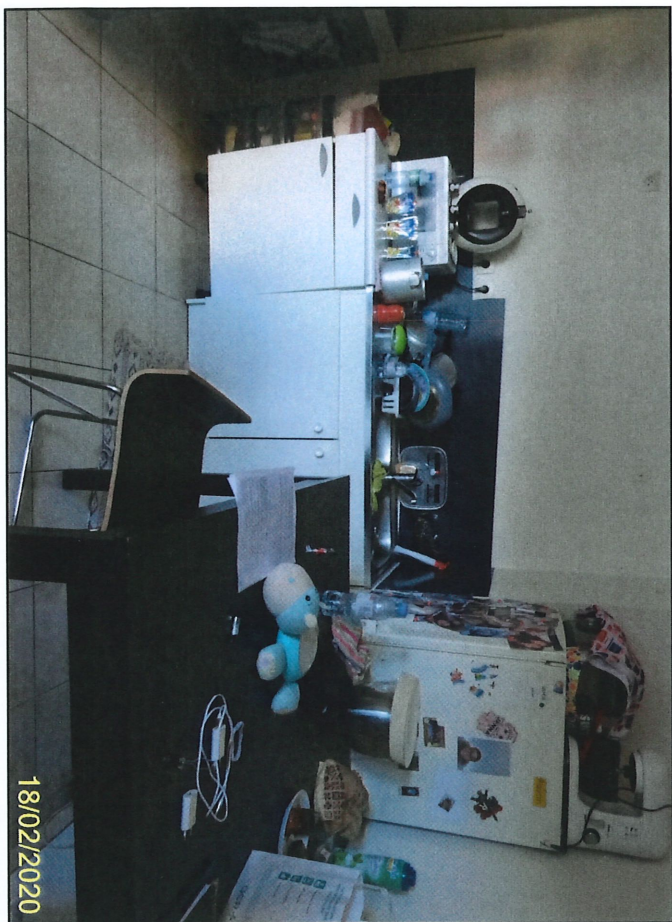


Photo (9).JPG



Photo (10).JPG

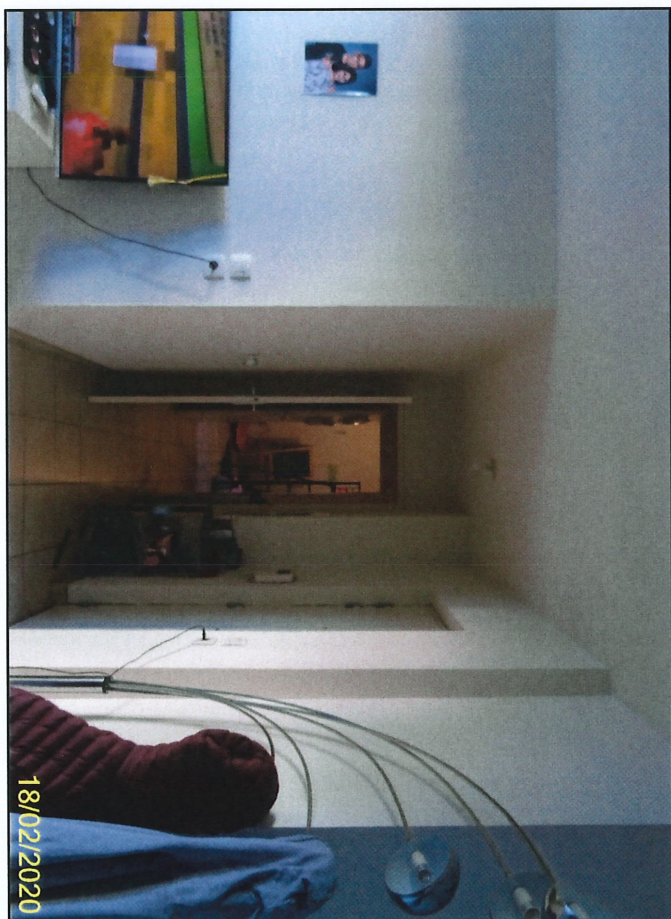


Photo (11).JPG

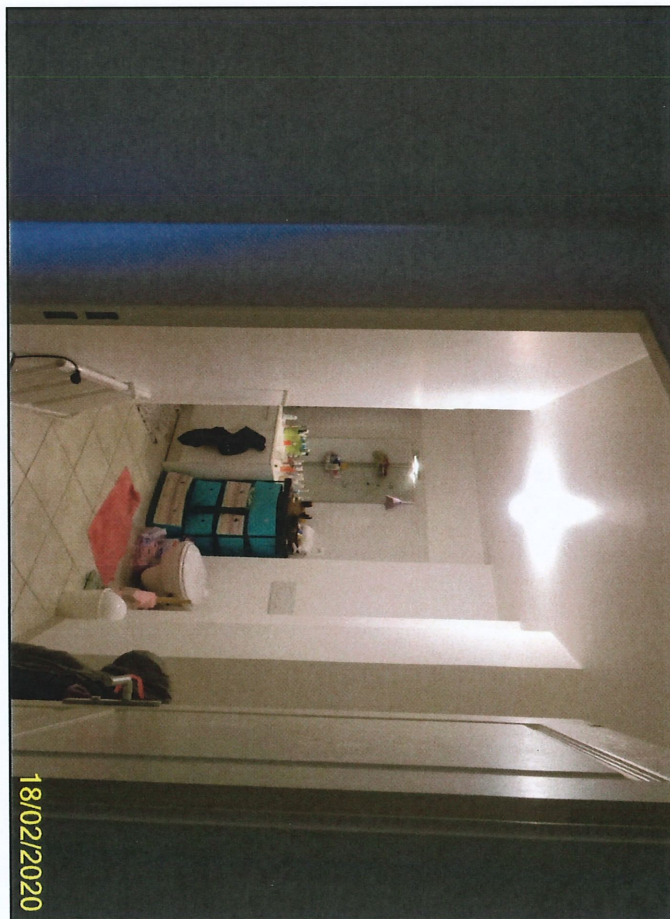


Photo (12).JPG



Photo (13).JPG



Photo (14).JPG



Photo (15).JPG

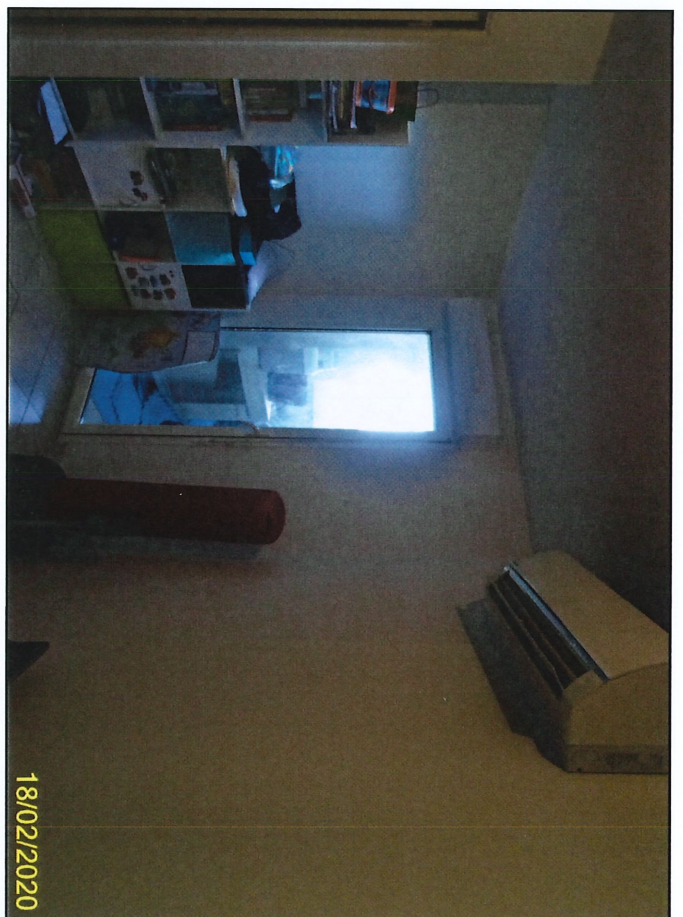


Photo (16).JPG



Photo (17).JPG

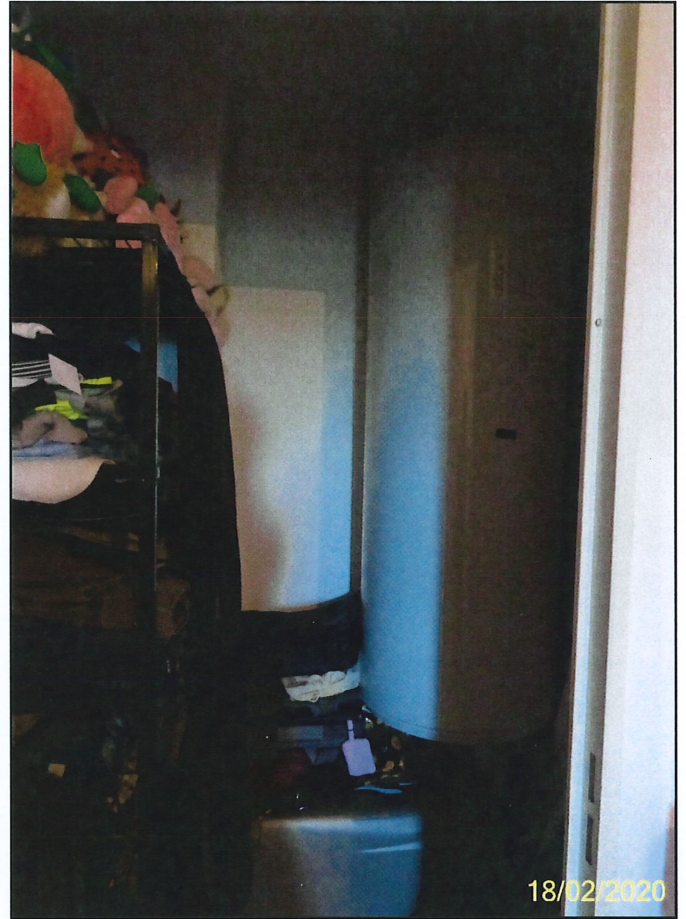


Photo (18).JPG



Photo (19).JPG

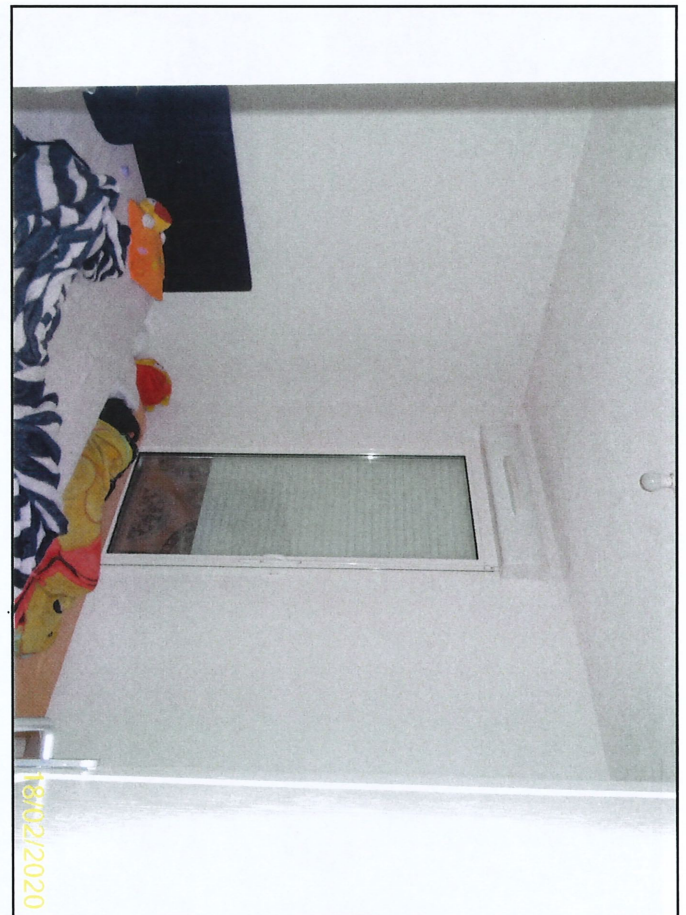


Photo (20).JPG



Photo (21).JPG

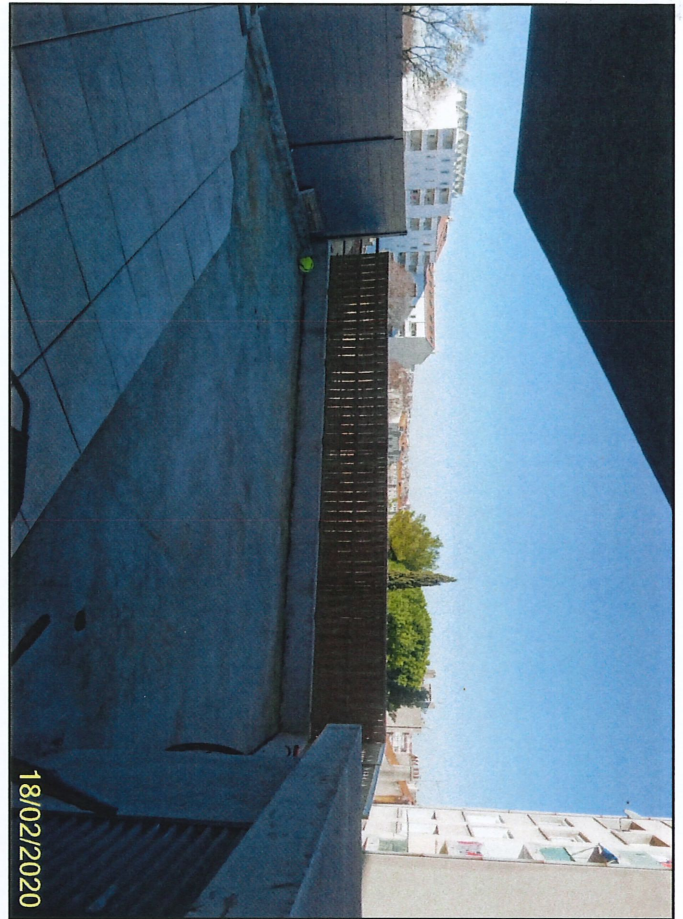


Photo (22).JPG



Photo (23).JPG

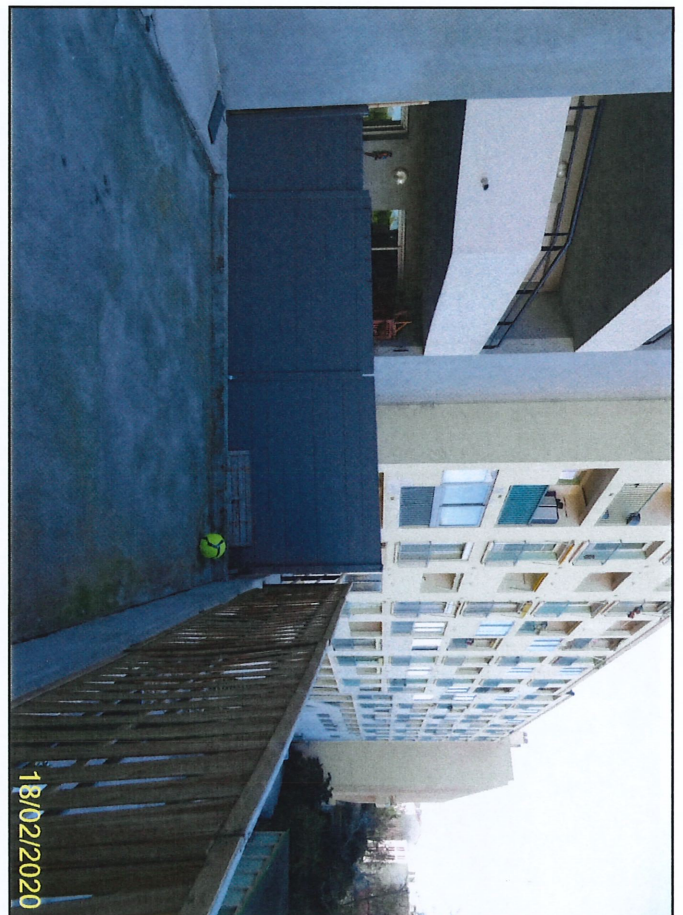


Photo (24).JPG

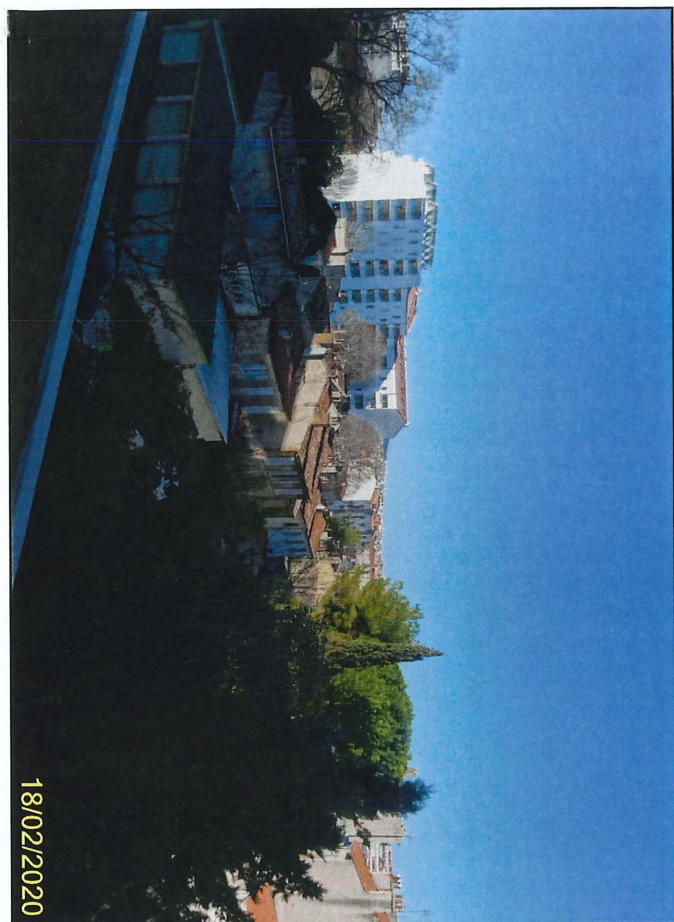


Photo (25).JPG



Photo (26).JPG



Photo (27).JPG



Photo (28).JPG

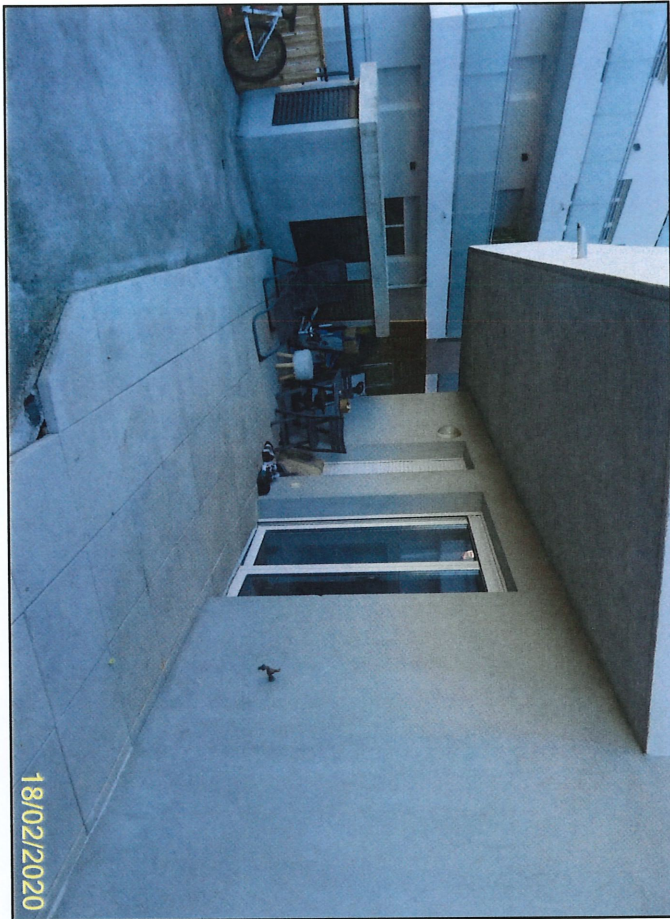


Photo (29).JPG

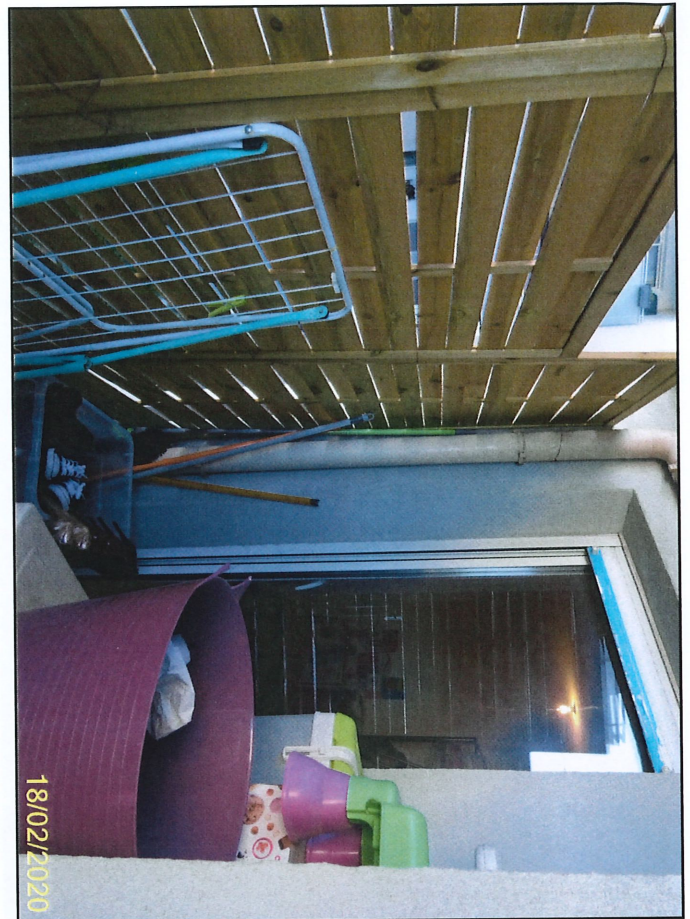


Photo (30).JPG

SCP Patrick MAROT - Jean-Michel CANIGGIA

Huissiers de Justice Associés



Nos principales missions :

- **Signification des actes judiciaires et extrajudiciaires :** généralement en France, dans la Communauté Européenne, à l'Etranger.
- **Exécuter les décisions rendues par les Tribunaux et les Cours :** par la mise en œuvre des mesures générales d'exécution forcée : saisie-vente, saisie-attribution, saisie-revendication, saisie-appréhension, saisie contrefaçon, expulsion...
- **Mise en œuvre des mesures spécifiques d'exécution forcée :** saisie ou immobilisation de véhicule, saisie de parts sociales, saisie des rémunérations du travail, vente de licence IV...
- **Mise en œuvre des mesures conservatoires :** toutes mesures conservatoires à l'encontre des débiteurs afin de garantir le paiement des créances dans l'attente d'un titre exécutoire ou d'un jugement définitif.
- **Garantir et Mettre en œuvre des sûretés judiciaires :** toutes sûretés judiciaires sur le patrimoine immobilier du débiteur comme, par exemple, inscrire une hypothèque, provisoire ou définitive, sur l'immeuble de celui-ci.
- **Négocier :** négociations de créances entre créancier et débiteur afin d'éviter la saisine de la juridiction compétente.
- **Rédiger :** tous les actes de procédures et extrajudiciaires dont le particulier ou l'entreprise peut avoir besoin dans sa vie privée ou dans le cadre de son activité professionnelle.

